

Département de la Moselle
Commune de Saint-François-Lacroix
Séance du lundi 14 janvier 2019
L'an deux mil dix-neuf, le 14 janvier à 20 heures,
Le conseil municipal s'est réuni en la salle de la mairie
Sous la présidence de Jean-Claude HAUBERT, maire

Présents : Jean-Claude HAUBERT, Jérôme SPIRKEL, Jean-Marc SCHAERER, Sylvie DOERR, Jacqueline BALDELLI, Alain TINTANET-DANGLA, Jonathan LIENHARDT, Christophe ZIMMER Audrey PETERS.

Absent excusé : Patrick MALLINGER.

1-ACCUEIL.

M. le maire demande à rajouter à l'ordre du jour le point 6 suivant :
APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT FORESTIER PAR LES COMMUNES MEMBRES.

2- ACHAT TERRAIN IMPLANTATION PYLONE TELEPHONIE MOBILE.

Monsieur le Maire, expose que dans le cadre de l'implantation d'un pylône concernant la téléphonie mobile il est nécessaire d'acquérir un terrain privé appartenant à Madame HARTENSTEIN Hedwige épouse NIGON domiciliée à SAINT-FRANÇOIS-LACROIX, 18 rue de la forge, représentée par procuration en date du 28 mai 2018, par Madame NIGON Marie-José épouse LINGENHELD sa fille domiciliée à KOENIGSMACKER, 7 rue du stade.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ce terrain situé :

Section 02, parcelle n°68, d'une surface de 04 a 15 ca au prix de 100 €/are soit la somme de 415.00 € TTC.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'acquérir le terrain précité.
- De procéder par acte administratif et désigne Monsieur SCHAERER Jean-Marc, deuxième adjoint au Maire pour représenter la commune dans l'acte de vente, et de signer l'acte de vente préparé par M. le maire HAUBERT Jean-Claude agissant en qualité de notaire, rédacteur de l'acte.

3-DECISION MODIFICATIVE.

Monsieur le maire HAUBERT Jean-Claude, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un transfert de crédit au compte 678 « Autres charges exceptionnelles ».

VU les crédits disponibles en section de fonctionnement au compte 022 - « Dépenses imprévues »
VU l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement au compte 678 - « Autres charges exceptionnelles ».

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide le transfert de crédits, en section de fonctionnement.
Compte 022 - « Dépenses imprévues » : - 100 €
Compte 678 - « Autres charges exceptionnelles » : +100 €
- accepte cette décision modificative et charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département de la Moselle
Commune de Saint-François-Lacroix
Séance du lundi 14 janvier 2019

4-INDEMNITE AGENT RECENSEUR.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- le versement d'une indemnité de recensement de 800 € à l'agent recenseur Madame PERREIN Carole pour le recensement de la population 2019 et ce, dès février, fin de la campagne sur le secteur de SAINT-FRANÇOIS-LACROIX.

5-DEMANDE DE SUBVENTION.

Divers organismes ont sollicité la commune afin d'obtenir une aide financière :

- Les restaurants du cœur.
- Association Française des Sclérosés en plaques.

Le conseil décide de ne pas donner de suite favorable à ces demandes.

6- APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT FORESTIER PAR LES COMMUNES MEMBRES.

M. le maire rappelle que suite à la perte des anciens statuts du Syndicat Forestier de MONNEREN, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé d'élaborer de nouveaux statuts en date du 20 septembre 2017.

Le 04 décembre 2017, ceux-ci ont été transmis à la sous-préfecture. Celle-ci demande à chaque commune membre de bien vouloir prendre une délibération afin d'approuver les nouveaux statuts du syndicat forestier.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve les nouveaux statuts du syndicat forestier de Monneren.

7 - DIVERS.